pire d'entrer dans les ateliers. Tous quatre ont été conduits à Lille.

A LEERS, LANNOY, LYS, HEM ET WILLEMS

Une partie des ouvriers de la maison Motte-Bossut, à Leers, ont repris le travail mardi matin.

A Lannoy, tous les ouvriers du lin travaillent; pour les tissus d'ameublement, il y a encore sept cents grévistes ; on espère que le travail sera repris demain.

Une bande de grévistes venue de Roubaix s'est encore présentée dans la matinée, mais elle a été repoussée par les troupes.

A Lys, la plupart des ouvriers sont rentrés dans les ateliers. On croit que la reprise sera générale mercredi.

A Hem, la grève continue ; quelques ouvriers seulement travaillent.

La teinturerie de M. Declercq, où les ouvriers avaient continué le travail, pendant la grève a été fermée mardi matin, par suite de menaces des grévistes.

A Willems, la reprise a été complète.

L'arrestation d'un des principaux meneurs a été opérée mardi matin par la gendarmerie. Le nommé D..., ancien garçon boulanger, homme de peine chez M. Leborne, fabricant à Lannoy, a été arrêté à Willems, au moment où il excitait les ouvriers de l'établissement de M. Delattre à se mettre en grève.

A RONCQ

M. le substitut Guillemin s'est rendu dans l'après-midi de mardi à Roncq pour commencer l'enquête sur les faits qui se sont passés dans cette commune dans la matinée de lundi : Bris de cloture à la filature de MM. Leurent frères, au Presbytère, et à quelques maisons particulières.

Le magistrat était rentré à Tourcoing vers 5 heures.

A LILLE

Arrestation de Delory

Mardi matin, à onze heures, une cinquantaine d'agents de la sureté et de la police, sous les ordres de M. Gallian, commissaire central, et de M. Perlet, commissaire du 1er arrondissement, se présentaient au local de la *Ferme*, rue de Béthune.

Dans cet immeuble, on le sait, se trouvent l'estaminet Delory et l'imprimerie *du parti ouvrier*, dont Delory est le gérant. Les agents, après s'être fait ouvrir, commencèrent immédiatement une perquisition non seulement dans l'estaminet et l'imprimerie mais encore chez tous les locataires de la maison.

Quant au citoyen Delory, il fut mis en état d'arrestation : il n'opposa du reste aucune résistance: il se borne à dire qu'il est collectiviste et non socialiste, et qu'il a toujours engagé les ouvriers à ne point recourir aux moyens violents.

La police et le parquet ont saisi, tant à l'estaminet qu'à l'imprimerie, une correspondance assez volumineuse, ainsi que des épreuves d'imprimerie et des copies préparées pour l'impression du *Cri du Travailleur*.

Comme on le pense, cette arrestation a produit dans notre ville une *profonde impression*. Dans la matinée, un certain nombre des chefs du parti collectiviste se sont réunis *à la Ferme*. M. Gairaud, prote de l'imprimerie du parti ouvrier, nous adresse la protestation suivante, que nous reproduisons à titre de document :

« C'est sous l'impression d'une vive indignation que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ce matin, à 5 heures, une nuée d'agents, sous les ordres d'un commissaire, ont envahi le domicile particulier du citoyen Delory. Ces gardiens de l'ordre non content de fouiller de la cave au grenier, le domicile de notre gérant, pénétrèrent dans les locaux de l'imprimerie ouvrière, et là, s'emparant des épreuves, de la copie et de la correspondance, mirent tout en désordre.

» Devant une pareille violation du droit des gens l'on a le droit de se demander sous quel régime nous vivons ?

» Les domiciles des citoyens sont donc à la merci du premier policier venu. Si des faits politiques ou économiques se produisent nous avons le droit, tout en respectant les lois qui nous régissent, de tenir telle ou telle conduite qu'il nous plait.

» Depuis jeudi 1er mai, je puis certifier, qu'aucune réunion du parti ouvrier n'a été tenue. nous sommes complètement restés neutre dans les évènements qui se sont produits ces jours-ci. Ainsi donc, sans motifs plausibles, on arrête des citoyens sous le fallacieux prétexte qu'ils s'occupent de questions économiques ouvrières.

» Nous protestons énergiquement contre ces atteintes portées à notre liberté et livrons à l'opinion publique, la conduite d'un gouvernement que nous qualifions de dictateur.

» Recevez, monsieur, mes salutations.

» *Le prote de l'imprimerie ouvrière,*
» A. GAIRAUD. »

MISE EN LIBERTÉ DE DELORY

Delory a été mis en liberté provisoire mardi, à huit heures 20 du soir.

Voici le télégramme que M. Millerand, député de la Seine, a adressé à Delory :

» Madame Delory, rue Béthune, Lille.

» Paris, 6 h. 10. — Pouvez compter sur moi pour défense s'il y a lieu. Ecrivez-moi, 231, boulevard Saint-Germain. » Signé : MILLERAND, député. »

LES GRÈVES A LILLE

— A Lille, les ouvriers se sont généralement montrés réfractaires à toute idée de cessation de travail. Sauf les incidents qui se sont produits hier à Hellemmes et à Fives, et qui ont eu leur contrecoup aujourd'hui, la chronique de la grève chôme à peu près complètement dans notre ville.

Nous n'avons guère, en effet, qu'à signaler une grève à l'*Union Linière* rue de Wazemmes. Environ 500 ouvriers et ouvrières, ouvriers surtout, ne se sont pas présenté ce matin. C'est surtout à la préparation et à la filature au mouillé que le chomage s'est fait sentir. Aucun incident du reste ; le restant du personnel travaille.

Chez M. Henri Boutry, rue du Bourdeau, nous avons à signaler une grève de 45 ouvriers monteurs sur 50, qui ont quitté le travail à la rentrée de deux heures.

Les grévistes ont envoyé leurs délégués à M. Boutry; une entente a pu se faire et le travail sera repris demain.

Des mesures préventives très sérieuses ont été prises à Hellemmes et à Fives; tous les chemins sont parcourus par des patrouilles du 19e chasseurs et les établissements industriels occupés par des détachements du 43e de ligne.

Chez M. Lorent-Lescornez, où a eu lieu hier l'agression des grévistes dont nous avons parlé, le travail n'a pas cessé: contrairement à ce que dit ce matin un de nos confrères, les ouvriers de cet établissement n'ont pas fait cause commune avec les grévistes, les ouvriers sont retournés chez eux fort tranquillement après l'arrêt forcé des métiers et aujourd'hui tout le monde est à l'ouvrage.

D'ailleurs la rentrée des ouvriers ce matin a été partout protégée par un escadron de cavalerie venu de Billy-Montigny et une demi-compagnie du 43e de ligne.

On travaillait partout, sauf chez M. Van de Weghe et chez MM. Guillemaud, on espère que le travail reprendra au moins en partie cette après-midi chez ces derniers.

Le bruit avait couru d'une cessation de travail chez M. Cuvelier frères et Desmedt; il n'en est rien; de même chez M. Decourchelle.

Tout se borne à cinquante fileurs de l'établissement Cuvelier qui se sont joints aux ouvriers de M. Van de Weghe et qui se sont réunis à deux heures, à l'estaminet de l'*Orphéon*, rue du Faubourg-de-Tournai.

Cette réunion était présidée par M. César Sotte. Les ouvriers ont nommé deux délégués par chaque catégorie qui se sont rendus chez MM. Van de Weghe et Cuvelier.

Les grévistes réclament une augmentation de 10 0/0 et le retour au tarif qu'ils avaient il y a cinq ans, en attendant que la loi sur le travail de dix heures soit adoptée.

Ces ouvriers rendront compte de leur mandat dans une réunion qui aura lieu à l'*Orphéon*.

Ce matin vers sept heures et demie, après l'entrée des ouvriers chez M. Fascalin, une bande de deux cents grévistes environ s'est présentée dans le but de faire arrêter le travail à la sortie du déjeuner; mais ils ont été repoussés par le détachement du 43e de ligne qui garde l'établissement, les soldats ont chargé par deux fois; beaucoup de femmes dans la bande, qui s'est retirée devant l'attitude énergique de la troupe.

Un escadron du 19e chasseurs, commandé par le capitaine Le Villain (détachement d'Hesdin), est cantonné à Hellemmes, dans une corderie vide appartenant à M. Thève.

Vers une heure, une compagnie du 110e, arrivant de Dunkerque s'est rendue à Fives et à Hellemmes.

Terminons cette revue en disant qu'une grève viendrait également d'éclater chez M. Mamet à Canteleu.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'à l'issue de la réunion de quatre heures à l'*Orphéon*, les grévistes ont déclaré à l'unanimité la continuation de la grève.

Un gréviste blessé
Boulevard Victor Hugo

Mardi soir, vers sept heures, à la sortie des ateliers boulevard Victor Hugo, les grévistes avaient formé un rassemblement considérable.

La gendarmerie essaya de le disperser, mais se voyant débordée, demanda du secours.

Un peloton de vingt-sept chasseurs à cheval arriva immédiatement et fut obligé de charger la foule.

Un gréviste saisit un cavalier et chercha à le désarçonner ; le chasseur usa de son sabre pour se défendre et blessa son assaillant à l'oreille. Des charges de cavalerie furent alors ordonnées dans les rues d'Arras et d'Artois.

M. le Préfet est arrivé à huit heures.

A la Madeleine, Saint-André Marcq et Marquette

Nous devons signaler une détente assez sérieuse dans la situation de la veille.

A la Madeleine, le travail a repris partout excepté chez Mme Boniface où la machine avait été cependant allumée ce matin. Mais comme une dizaine d'ouvriers seulement *se sont présentés*, le directeur les a renvoyés en disant qu'il attendrait pour reprendre le travail que la rentrée fut complète.

Chez M. Barbry, à Saint-André, la grève continue; une réunion à laquelle devaient assister les patrons et les ouvriers avait été annoncée pour deux heures ; elle n'aura lieu qu'à cinq heures.

Dans tous les autres établissements de la Madeleine, de St-André et de Marquette le travail est au complet

Les ouvriers de Mme veuve Boniface et de M. Pauchet ont envoyé ce matin des délégués à leurs patrons, ils émettent les mêmes revendications qu'à Roubaix: 15 0/0 d'augmentation et dix heures de travail.

Les patrons ont consenti aux dix heures à condition que la mesure soit générale mais ils ont refusé les 15 0/0.

Au pont de Marcq les ouvriers de M. Moreau chôment.

A Saint-André personne ne s'est présenté à la rentrée du tissage Barbry.

A *Lille* la situation ne s'est pas modifiée; le travail n'a pas repris dans les établissements où il avait été arrêté hier, à Fives et à Wazemmes, mais la grève ne s'est pas étendue sauf à l'usine Mamet à Canteleu.

Les mesures d'ordre ont été augmentées, les individus arrêtés hier dans l'échauffourée ont été menés à la maison d'arrêt. A part cela, calme plat.

A FIVES

Chez Madame Casse, à Fives, 400 tisserands se sont mis en grève à la rentrée d'une heure ; ils demandent l'ancien tarif. Une réunion a lieu salle de l'*Orphéon*.

Chez M. Delebart-Mallez la machine vient de casser, on chôme pour ce motif.

Chez M. Vandeweghe, le travail n'a pas été repris ; les ouvriers réclament 10 pour cent d'augmentation.

A HAUBOURDIN

Lundi matin, les ouvriers de la blanchisserie de M. Sander, au Marais, se sont mis en grève. Vers une heure, ils se portaient à la blanchisserie de M. Wallaert, à Santes, pour empêcher le travail ; mais l'arrivée de deux gendarmes suffit à les disperser.

A une heure et demie, les ouvriers de M. Mazingarbe, teinturier, cessaient également le travail en réclamant la journée de dix heures. Ils ont été dans l'après-midi réclamer la même mesure chez M. Victor Delfortrie, MM. Delfortrie et Montpellier, teinturiers à Haubourdin, et M. Verplanque, à Hallennes-lez-Haubourdin, en déclarant qu'ils ne reprendraient le travail qu'après satisfaction.

Mardi matin, les ouvriers de MM. Delfortrie et Montpellier, cédant à la pression des ouvriers de M. Mazingarbe, quittaient le travail ainsi que les ouvriers de M. Verplanque.

A l'usine Sander, un tiers des ouvriers environ ont repris le travail.

Mardi à dix heures les ouvriers du tissage quittaient l'établissement, et à une heure, ceux de M. Daubresse les imitaient.

Une compagnie du 43e et un escadron du 19e chasseurs, arrivés la nuit dernière, assurent l'ordre, qui d'ailleurs n'a jamais été troublé, les grévistes ne se départissant pas de leur calme.

L'enfant blessé hier dans une charge de cavalerie serait mort ce matin: le soldat tombé de cheval a une forte entorse, il a dû être porté sur une civière à l'hôpital.

DANS LE BASSIN HOUILLER
DU PAS-DE-CALAIS

Aux mines de Courrières le travail a repris presque complètement.

Il manque à peine 800 ouvriers sur 4.000.

Aux mines de Dourges et de Drocourt, la grève est toujours complète. Les esprits sont fort montés.

Aujourd'hui, Lamendin fera une conférence à Hénin-Liétard ; il est peu probable qu'il réussisse à faire cesser le chomage.

L'OPINION DE M. ACHILLE SCRÉPEL

Extraits d'une interview avec M. Scrépel, sénateur du Nord, publié par le *Siècle* :

« Généralement, les grèves sont précédées de certaines revendications plus ou moins justifiées de la part des ouvriers, revendications soumises aux patrons ; la suspension du travail est prévue, annoncée d'avance.

» Aujourd'hui, rien de semblable. La caractéristique de la manifestation actuelle, c'est qu'elle déplait en général aux ouvriers, et qu'ils auraient fait cause commune avec leurs patrons, pour résister contre les meneurs, si les patrons un peu trop affolés par les menaces et par quelques vitres brisées, n'avaient pris d'eux mêmes le parti de fermer les fabriques.

» Là où les patrons ont résisté, se sont mis eux-mêmes sur la défensive, le travail continue à s'effectuer. Egalement là où depuis trois jours, on commence à se compter, le travail a repris sans conditions de part et d'autre, et je vous en citerai comme dernier exemple celui que j'ai eu hier au moment de mon départ: la fabrique Allart qui emploie près de 2,000 ouvriers.

» Dans ces conditions, j'estime que le mouvement gréviste est terminé ou sur le point de l'être.

» — Au milieu de tout ce désordre et des contradictions qui doivent nécessairement subsister entre des ouvriers qui veulent travailler et une délégation qui veut s'imposer, quelles sont, au juste, les réclamations formulées ?

» — Augmentation du salaire de 15 0/0 ; diminution des heures de travail ; suppression du travail de nuit.

» — Est-il possible aux patrons d'accorder l'augmentation du salaire en même temps que la diminution des heures de travail ?

» — Non: car cette augmentation équivaut à 75 centimes environ, et elle est d'autant moins réalisable qu'avec la réduction du travail à dix heures de journée, la production viendra à diminuer forcément, et Roubaix, Tourcoing, les fabriques du Nord seront écrasés par la concurrence étrangère et même française, car la France entière compte un million et demi de broches à laine, et dans ce chiffre l'industrie du Nord, ne figure que pour 70.000 seulement.

» Qu'en France, à l'étranger, d'un commun accord on réduise la durée des heures de travail, et nous suivrons le mouvement général. Mais en prendre l'initiative, c'est mener les ouvriers eux-mêmes non plus à une grève, mais à la suppression complète du travail. Nos fabriques ne pourront plus lutter contre la concurrence et la production des autres régions ou des autres pays.

» — Et la suppression du travail de nuit ?

» — C'est encore une question sans solution pratique, nous dit notre interlocuteur. Il faudra produire quand même et, en dix heures, faire le travail double.

» Que feront alors nos fabricants ? Ils se procureront un double matériel, un double outillage. Les frais seront considérables; les capitaux peut-être insuffisants. Pour ceux qui pourront faire cette dépense, ce sera une lourde charge qui n'augmentera pas pour cela bien au contraire, le salaire des ouvriers.

» Pour ceux qui ne pourront avoir ce double outillage, faute d'argent, ils seront obligés de renvoyer leurs ouvriers qui travaillaient la nuit et qui alors iront gagner leur vie Dieu sait où.

» — En résumé, la grève du Nord, ses conséquences actuelles? Si elle devait se prolonger, ses résultats futurs ?

» — La grève actuelle, c'est l'affolement de quelques fabricants timorés. Qu'ils rouvrent leurs fabriques demain, comme je l'espère et en attends la nouvelle ce soir, la grève est terminée par la rentrée sans conditions des ouvriers, qui ne demandent qu'à travailler.

» Ses conséquences présentes ou futures en cas de prolongation ? Des dettes chez le boulanger ! »

Discours de Guillaume II
AU REICHSTAG

Berlin, 6 mai. — L'empereur d'Allemagne a ouvert aujourd'hui le Reichstag et a prononcé un discours dont voici les passages principaux :

« Les mouvements grévistes qui se sont produits l'année dernière dans différentes parties de l'Allemagne m'ont conduit à examiner si notre législation tient suffisamment compte de ceux des désirs de la population ouvrière qui sont conformes à l'ordre gouvernemental, susceptibles de recevoir satisfaction et suffisamment justifiés.

» Il s'agissait, en première ligne, de garantir le repos du dimanche aux ouvriers ainsi que de limiter, en se basant sur des considérations d'un ordre humanitaire et sur les lois naturelles, le travail des femmes et des enfants.

» On a reconnu en outre, la nécessité de prescriptions légales relatives à la protection des ouvriers contre les dangers de mort et de maladie, celles relatives à la protection de leurs mœurs et aux règlements concernant le travail.

» Ces modifications et ces développements trouveront leur expression dans un projet qui vous sera remis prochainement.

» Une juste sollicitude pour les ouvriers constitue la plus grande force des éléments qui comme moi et mes augustes confédérés sont appelés à s'opposer à toute tentative de troubler l'ordre légal par la force et qui sont résolus à remplir ce devoir avec une énergie inébranlable.

» Le cours qu'a suivi la conférence internationale qui s'est réunie ici, me remplit d'une satisfaction toute particulière.

» Les principes qu'elle a émis produiront, je n'en doute pas, l'effet d'une semence qui éclora avec l'aide de Dieu, pour bien des ouvriers de tous les pays et ne seront pas sans porter aussi, au point de vue des relations réciproques des peuples, des fruits favorables à l'union de ces derniers.

» Maintenir la paix d'une façon durable, tel est le but continuel de mes efforts.

» Je puis exprimer la conviction que je suis parvenu à consolider chez tous les gouvernements étrangers la confiance que leur inspire la loyauté de ma politique à cet égard.

» Le peuple allemand reconnait, comme moi et comme les augustes princes confédérés, que le devoir de l'empire consiste à protéger la paix en s'efforçant de maintenir les alliances que nous avons conclues pour nous défendre et les relations amicales que l'Allemagne entretient avec tous les Etats étrangers, afin de faire progresser le bien être et la civilisation.

» Mais pour remplir cette tâche, l'empire a besoin d'une puissance militaire répondant à la situation qu'il occupe au cœur de l'Europe. »

» Toute modification de la puissance relative des Etats met en danger l'équilibre politique et les garanties de tous les efforts faits en vue du maintien de la paix.

» Depuis le moment où l'on a fixé pour un laps de temps déterminé les bases de la constitution de notre armée les institutions militaires des Etats voisins se sont développées et perfectionnées dans des proportions imprévues.

» On n'a rien négligé chez nous, il est vrai de ce qu'on pouvait faire pour augmenter nos forces militaires dans les limites fixées par la loi, mais ce qu'on a pu faire à ce point de vue n'a pas été suffisant pour empêcher la modification apportée à la situation générale de nous être défavorable.

» Vous serez saisi d'un projet de loi portant que l'augmentation nécessaire de l'armée sera réalisée le 1er octobre de cette année.

» D'autre part l'amélioration des traitements depuis longtemps déjà prévue et devenue de plus en plus urgente pour une partie des fonctionnaires de l'empire ne peut être différée plus longtemps.

» Si vous réussissez à mener à bonne fin cette partie de votre tâche, vous aurez, par le fait même, donné de nouvelles et solides garanties au point de vue de la propriété intérieure et de la sécurité extérieure de la patrie.»

Berlin, 6 mai. — A l'ouverture de la session du parlement allemand, l'empereur était entouré des princes de la maison royale de Prusse et des maisons princières allemandes résidant à Berlin. Lorsque la Cour a fait son entrée, le feld-maréchal de Moltke a adressé un vivat à l'Empereur.

Le souverain a reçu le discours du Trône des mains du chancelier de l'Empire et l'a lu à haute et intelligible voix. Il a été plusieurs fois interrompu par des applaudissements.

La tribune diplomatique était entièrement remplie.

SÉNAT

Séance du mardi 6 mai 1890

Présidence de M. LE ROYER, président

Eloges funèbres

M. le président prononce l'éloge funèbre de MM. Magniez, sénateur de la Somme, Parent, sénateur de la Savoie, et du général Gresley, sénateur inamovible, décédés pendant les vacances.

Fixation d'interpellations

Le Sénat fixe ensuite au vendredi 16 mai la date de l'interpellation de MM. Bozerian et de l'Angle-Beaumanoir sur les pêcheries de Terre-Neuve.

La séance est levée à 2 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 6 mai 1890

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Question de M Douville-Maillefeu
La classe 1885

M. le Président. — La parole est à M. de Douville-Maillefeu pour une question à M. le président du conseil, ministre de la guerre.

M. de Douville-Maillefeu. — La classe de 1885 qui a achevé son service au mois de septembre est en partie encore sous les drapeaux.

A quelle époque cette classe sera-t-elle licenciée ?

Cette situation n'est pas sans émouvoir le pays.

M. le Ministre de la guerre. — Les paroles que j'ai prononcées à la dernière séance ont été mal interprêtées; il est très exact qu'il y a encore sous les drapeaux des hommes qui ont fait trois ans de service ; sous le régime de la loi de 1889. L'effectif comprend trois classes dont l'une comprend les jeunes gens qui font un an et qui jusqu'ici ne faisaient aucun service.

La loi de 1872 au contraire, dispensait de tout service ces derniers jeunes gens; il en résulte que le total des trois classes de l'effectif résultant de la loi de 1872 est inférieur à celui que donnera la loi nouvelle.

A partir de novembre prochain, tout le monde ne fera que trois ans.

M. de Douville-Maillefeu. — Je prends acte de ces déclarations, tout en espérant que bientôt on adopte le service de deux ans.

Demandes d'interpellation

M. le président. — J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Després sur les conditions dans lesquelles a été fait l'emprunt municipal et une demande d'interpellation de M. Boissy-d'Anglas sur les évènements du Dahomey.

La Chambre décide que l'interpellation de M. Després sera discutée immédiatement ; elle décide en outre que l'interpellation de M. Laur, sur l'accaparement des pétroles, sera, sur la demande de son auteur, ajournée à quinzaine.

L'interpellation de M. Després
L'emprunt municipal

M. Després. — L'emprunt municipal a donné lieu à des faits regrettables ; chaque conseiller municipal pouvait souscrire vingt-quatre obligations irréductibles ; en réalité, on en a assuré 141 à chacun d'eux.

Ceux qui ont accepté ces titres les ont revendus et ont réalisé un bénéfice illicite ; il faut qu'une enquête soit faite.

Je demande au ministre de faire respecter la bonne réputation de l'administration française qui, jusqu'ici, était restée intacte. (Très bien ! très bien !)

M. Chautemps vient relever l'éclatant témoignage de confiance que l'opinion publique a donné au conseil municipal de Paris dimanche dernier.

Il en profite pour décerner un brevet d'honorabilité au conseil municipal.

M. Chautemps se livre ensuite à une digression oiseuse sur l'autonomie communale, au milieu de l'indifférence de ses collègues; il termine en faisant allusion à l'incident de l'installation du préfet à l'hotel de ville.

L'orateur continue : Quant au logement du préfet de la Seine, c'est une question très délicate, et la Chambre ne voudra pas déclarer la guerre à Paris, au lendemain d'élections municipales qui ont été un triomphe pour la République. (Applaudissements à gauche.)

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Le succès des dernières émissions de la ville de Paris est allé en décroissant, et à la dernière émission, les conseillers municipaux qui ont souscrit ont fait une mauvaise opération. (Interruptions à droite. — bruit.)

Le régisseur du conseil municipal s'était chargé d'organiser le personnel des guichets de l'hôtel de ville.

Deux mille formules lui avaient été remises pour être distribuées aux conseillers municipaux qui en feraient la demande; mais le désordre a régné dans ce bureau. Le régisseur a distribué environ neuf mille huit cents obligations, dont cinq mille à des personnes dont jamais il n'a pu nous dire le nom.

M. de Cassagnac. — C'est le secret professionnel. (Rires.)

M. Constans. — On a donc laissé participer à une souscription ouverte pour les membres du conseil municipal des personnes qui n'y avaient pas droit; mais l'affaire n'a pas d'autre portée. (Protestations à droite; léger tumulte.)

Le régisseur et la régie du syndicat ont été supprimés; ces abus ne se renouvelleront donc plus.

Un mot en finissant : On a fait tout à l'heure une allusion à la guerre civile qui serait déchaînée.

Je ne chercherai pas pour ma part à heurter le conseil municipal qui fait bien les affaires de la ville de Paris; mais il y a la loi; je m'y suis conformé en ordonnant au préfet de s'établir avec ses bureaux dans le cabinet qui lui est réservé à l'hôtel de ville.

Lui seul, du reste, a le droit de s'y tenir en permanence; mais il ne s'agit pas d'aller plus loin que ce n'est nécessaire et d'entrer en lutte avec un conseil municipal qui a toutes mes sympathies. (Rires).

Je me réjouis du succès de ses nouveaux membres autant qu'eux-mêmes. (Nouveaux rires.)

On a demandé si le préfet de la Seine avait le droit de coucher à l'hôtel de ville.

Le conseil d'Etat est de cet avis mais le préfet n'est pas obligé d'user de son droit.

Pour le moment, on n'ira pas plus loin, en attendant la nouvelle loi. (Rires et applaudissements.

M. Després. — Je me déclare satisfait des déclarations de M. le ministre de l'intérieur.

M. Chautemps. — Etait-il utile que le préfet résidât le 1er mai à l'hôtel de ville ? Il est permis d'en douter, car le conseil municipal n'était pas favorable à la manifestation annoncée.

Quoi qu'il en soit, la question de l'installation matérielle du préfet de la Seine à l'hôtel de ville reste intacte. (Aux voix ! aux voix !)

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu un ordre du jour de MM. Casimir Périer et Cavaignac, ainsi conçu :

« La Chambre approuve les déclarations du ministre de l'intérieur et passe à l'ordre du jour », et un ordre du jour de M. E. Ferry et plusieurs de ses collègues ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple, réclamé par M. Chautemps, est repoussé par 291 voix contre 115.

L'ordre du jour de MM. Casimir-Périer et Cavaignac, accepté par le gouvernement, est adopté par 413 voix contre 55. (Quelques applaudissements à gauche.)

LES INTERPELLATIONS

La Chambre fixe à jeudi la discussion de l'interpellation de M. Boissy-d'Anglas sur les évènements du Dahomey et ajourne, sur la demande de leurs auteurs, les deux interpellations de MM. Deroulède et de Belleval, sur l'indemnité des conseillers municipaux de Paris et sur la déclaration de M. Constans concernant un projet de loi relatif aux attributions du conseil municipal de Paris.

La séance, levée à 4 h. 10, est renvoyée à jeudi 3 heures.

NOUVELLES DU JOUR

Au Dahomey

Kotonou, 6 mai, 10 heures. — Le croiseur *Kerguelen* est parti hier pour Widah afin d'avoir la réponse à l'ultimatum envoyé par le commandant Fournier au sujet de l'échange des européens prisonniers du roi du Dahomey.

En cas de refus, ordre a été donné au *Kerguelen* de bombarder de nouveau. L'aviso la *Mesange* qui arrive de Widah rapporte que les autorités de cette ville demandent un sursis jusqu'au 10 mai pour rendre les prisonniers. Le commandant Fournier vient de partir pour Widah sur ce dernier bâtiment.

Paris, 6 mai. — L'*Agence française* annonce qu'une épidémie de fièvre jaune vient de se déclarer à bord du *Kerguelen*.

Ce navire aurait reçu l'ordre de prendre le large pour éviter la contagion parmi les équipages.

Paris, 6 mai. — La *Naïade* va arriver prochainement à Kotonou, où elle doit relever le Sané qui a reçu l'ordre de rentrer en France.

Quelques obus ont encore été lancés sur Widah pour effrayer les soldats du roi Kondo qui, à la vue de ces projectiles tombant dans leur ville sainte, ont pris la fuite et se sont retirés à l'intérieur des terres.

La 19e assemblée des catholiques

Paris, 6 mai. — Ce matin ont commencé les réunions de la 19e assemblée des catholiques. Ce soir, à huit heures, aura lieu la première séance générale, sous *la présidence de S. E. le cardinal* Richard.

M. Chesnelong prononcera le discours d'ouverture.

Les boulangistes

Paris, 6 mai. — Malgré l'ordre du jour voté hier par le comité national, il est de plus en plus certain que la plupart des députés boulangistes vont essayer de se dégager en prenant seulement l'étiquette de révisionniste.

M. Clémenceau est, dit-on, tout disposé à recueillir ces enfants prodigues dans le giron radical pour renforcer son effectif un peu maigre. MM. Laguerre et Naquet dirigent cette évolution.

La tunique des élèves des lycées

Paris, 6 mai. — Le ministre de l'instruction publique vient de décider que la tunique des élèves des lycées nationaux serait remplacée, à dater du mois d'octobre prochain par un veston ou par une redingote dans le genre de celle que portent les officiers de marine.

Ce dernier vêtement sera réservé aux élèves des classes supérieures à partir de la rhétorique.

L'état-major général

Paris, 6 mai. — L'*Officiel* publiera demain matin le décret réorganisant l'état-major général du ministre de la guerre qui s'appellera désormais « état-major de l'armée. »

Le Panama

Paris, 6 mai. — La commission d'études qui s'est rendue à Panama vient de résumer ses recherches et ses conclusions dans un rapport adressé à M. Monchicourt, liquidateur et dont voici les parties essentielles. Le rapport examine les deux questions suivantes :

1° Que coûtera l'achèvement du canal de Panama?

2° Quels revenus peut-on espérer de l'entreprise?

1re question. — La Commission déclare qu'il n'est pas possible, en restant dans les conditions de la concession, de poursuivre la pensée d'un canal à niveau; on est forcément ramené à la solution moins satisfaisante, mais seule réalisable, d'un canal à écluses.

En tenant compte de tous les éléments, la Commission a fixé à la somme totale de 485,700,000 francs la dépense à effectuer en travaux. Mais en raison des charges réunies, les fonds à appeler devront s'élever à 900 millions, chiffres ronds.

2e question. — La Commission fait remarquer que, tout calculs faits, il serait plus sage de compter au bout de douze ans d'exploitation, que sur une recette nette de 60 millions.

Quelle qu'elle soit, la recette nette serait à répartir entre les souscripteurs futurs et les souscripteurs actuels suivant une proportion à déterminer par le contrat qui ne peut être qu'une transaction nouvelle basée sur de larges concessions réciproques.

Les manœuvres allemandes

Berlin, 6 mai. — L'empereur Guillaume a fait connaitre son intention de prendre lui-même le commandement du 6e corps d'armée de la Silésie, dans les prochaines manœuvres.

Ce corps d'armée va essayer le nouveau fusil et la poudre sans fumée contre le 5e corps, de Posen qui aura l'ancien fusil et l'ancienne poudre.

Désordres à Cologne

Cologne, 6 mai. — Les ouvriers grévistes de la brasserie Altebourg ont saccagé une partie de cet établissement et maltraité les directeurs.

Des arrestations ont été opérées.

A Venise-la-Belle

Venise, 6 mai. — Seize jeunes filles appartenant aux meilleures familles se sont enfuies de leur pension la nuit dernière et ont traversé les gués de la lagune.

Jusqu'à ce moment, elles ont échappé à toutes les recherches.

Au conseil des ministres

Paris, 6 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot. Tous les membres du conseil étaient présents.

L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de Miribel est nommé chef de l'état-major général par un décret qui complète l'organisation de l'état-major général et qui décide que le major général en temps de guerre sera chef de l'état-major en temps de paix.

Ce décret stipule en outre que l'état-major comprendra deux sections, une destinée en cas de mobilisation a accompagner le commandant en chef aux armées; l'autre restera auprès de l'administration centrale. Le décret, ainsi que le rapport explicatif, paraîtront demain au *Journal officiel*.

NOMINATIONS DE TRÉSORIERS GÉNÉRAUX

M. Rouvier a fait signer un mouvement dans le personnel de trésoriers-payeurs généraux.

M. Guéroult, trésorier-payeur général, est nommé à Rennes, en remplacement de M. Poulain, admis à la retraite.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

M. Brancion, préfet du Calvados, est nommé à Angoulême. L'entrée de M. Brancion va donner lieu a un mouvement préfectoral qui paraîtra dans quelques jours.

Le Préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville

Paris, 6 mai. — En exécution des instructions du ministre de l'instruction, M. Poubelle occupe, depuis jeudi dernier, le cabinet situé au pavillon d'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et qui ne lui servait que pour les réceptions officielles du personnel, le 1er janvier.

Le chef du cabinet M. Blanc et le chef du secrétariat particulier, M. Guérin ont pris possession avec le personnel sous leurs ordres, des bureaux qui leur sont affectés et qui sont placés dans la partie sud-ouest de l'hôtel de ville à proximité du cabinet du préfet de la Seine.

Le régisseur du conseil municipal, M. Gauthier, révoqué à la suite de l'enquête administrative à laquelle s'est livrée l'*administration préfectorale*, ne sera pas remplacé et ses fonctions seront purement et simplement restituées à la régie administrative de la préfecture.

Une lettre du prince Napoléon

Le prince Napoléon, qui protestait, il y a quinze jours, contre la visite de M. Carnot à la maison où naquit son oncle, à Ajaccio, proteste aujourd'hui contre le projet de Mme Pauline Savari de mettre au théâtre le divorce de l'Empereur :

« Prangins, 2 mai 1890.

» Madame,

» Les journaux annoncent la prochaine représentation d'une pièce de théâtre dans laquelle vous ne craignez pas de mettre en scène un épisode du règne de Napoléon.

» Peut-être n'avez-vous envisagé d'abord que le côté historique du divorce, qui est grandiose à la vérité, et n'avez-vous pas pris garde qu'en touchant à la vie intime de mon oncle, vous offensez les plus respectables susceptibilités.

» Exilé de mon pays, je ne puis que protester et faire appel à vos scrupules, à votre religion mieux éclairée sur ce que je considère comme une profanation, une indigne parodie de l'acte solennel du divorce impérial. » NAPOLÉON. »

Mme Pauline Savari a répondu :

« Paris, 5 mai 1890.

» Monseigneur,

» La grande figure de l'empereur appartient à l'histoire, et c'est le droit strict des auteurs de puiser leur sujet à la source des seuls drames réels, arrivés. Je me crois donc autorisée à passer outre à la protestation de votre Altesse ; mais je ne le ferai pas sans protester moi-même contre les intentions qu'Elle me suppose.

» Mon drame n'est pas un pamphlet. J'ai étudié le caractère de Napoléon avec la plus grande conscience, et mon procédé d'investigation ne peut qu'obtenir Votre approbation. C'est de ses pires flatteurs que je tiens l'aveu de ses faiblesses; c'est du témoignage même de ses adversaires les plus acharnés que je tire les preuves de sa grandeur.

» D'ailleurs, l'empereur ne parait pas dans les scènes détachées que je fais jouer prochainement, ce qui suffirait, je le souhaite, à calmer les appréhensions de Votre Altesse.

» Donc, je suis, monseigneur, etc.

» PAULINE SAVARI. »

Election au Conseil d'arrondissement

Axat, 6 mai.— M. Béret, conservateur, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton d'Axat (Aude).

Il n'avait pas de concurrent.

Crédits de la guerre en Allemagne

Berlin, 6 mai. — L'augmentation des dépenses militaires annoncée par le *Moniteur de l'Empire* atteint dix-huit millions.

C'est presque autant que ce que le gouvernement demanda en 1887 pour augmenter le contingent de 42,000 hommes.

Le budget ordinaire de la guerre monte donc de 379 à 397 millions.

On ignore les motifs qui ont déterminé le gouvernement à prendre une semblable décision, au moment où il n'existe aucun nuage politique menaçant la paix.

Mort de Robert-Fleury

Paris, 6 mai. — L'un des doyens de la peinture française, M. Robert-Fleury, s'est éteint, hier, à Paris, dans sa quatre-vingt-onzième année.

M. Robert-Fleury était né à Cologne, ville faisant, en ce temps-là, partie du département de la Roer, le 8 août 1797. Il vint de bonne heure à Paris pour y étudier la peinture, et fut successivement l'élève de Girodot, de Gros et, plus tard d'Horace Vernet. Après avoir suivi quelques années leurs leçons, il décida de se rendre en Italie pour y étudier les maîtres.

Il y séjourna deux ans et fit ses débuts au Salon de 1824, où l'œuvre qu'il exposa fut très remarquée et obtint une seconde médaille. Son *Tasse au couvent de Saint-Onuphre*, qui figurait au Salon de 1827, lui valut un nouveau succès et le plaça d'emblée au bon rang parmi les jeunes peintres d'histoire de ce temps-là. Il était l'un des artistes les plus recherchés à nos expositions annuelles, alors qu'il emporte sa première médaille au Salon de 1834.

Il succédait, en 1850, à Granet, comme membre de l'Académie des beaux-Arts ; remplaçait, cinq ans après, M. Blondel comme professeur à l'école de la rue Bonaparte et était appelé, en 1863, à la direction de cet établissement. L'année suivante, il était nommé directeur de l'école de Rome. Il occupa ces hautes fonctions durant deux années, et revint s'installer à Paris qu'il n'a plus quitté depuis cette époque.

Il était, depuis 1867, commandeur de la Légion d'honneur.

M. Robert-Fleury était un artiste de grand talent, dessinateur habile et sincère, peintre énergique et puissant, doué d'une *imagination féconde* possédant au plus haut degré avec le gout et l'esprit des constitutions historiques le sens du pittoresque et de la composition.

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wegtte, chef de la musique de la Garde Républicaine, 2. *Rêverie*, Schumann ; 3. *Marivaudage*, F. Hitz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*, (romance sans paroles), Mendelssohn; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV, I Vasseur; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon; 12. *Naïla*, polka mazurka, Georges Lamothe; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman; 16. *La Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

NOUVELLES MILITAIRES

Les dispensés au titre des industries d'art. — Aux termes de l'article 26 du décret du 23 novembre 1889, peuvent réclamer le bénéfice du paragraphe 3 de l'article 23 de la nouvelle loi militaire du 15 juillet 1889, les jeunes gens des catégories suivantes :

Ciseleurs ; graveurs sur métaux, cristaux, verre, pierre et bois ; sculpteurs et modeleurs ; mouleurs de pièces et objets d'art ; masaïstes : ouvriers en faïence, porcelaine et verrerie d'art ; peintres décorateurs ou doreurs ; ornemanistes ; repousseurs sur métaux ; émailleurs ; horlogers ; bijoutiers ; joailliers ; *orfèvres* ; fabricants d'instruments de musique et luthiers ; fabricants d'instruments de précision et de chirurgie ; armuriers de luxe ; ouvriers de serrurerie, menuiserie, ébénisterie, tapisserie, tisssage, broderie et reliure d'art ; dessinateurs industriels, notamment pour papiers peints, tissus, dentelle et passementerie ; lithographes et imprimeurs en taille-douce.

Les jeunes gens auxquels ces dispositions sont applicables doivent faire parvenir leur demande à la préfecture avant le 10 mai.

L'article 28 du décret précité dispose :

« Les candidats présentent au jury :

» 1° Un certificat du maire de la commune où ils ont leur domicile, tel que le détermine l'article 13 de la loi du 15 juillet 1889, constatant qu'ils sont inscrits sur les tableaux de recensement établis pour la formation de la classe ;

» 2° Un certificat d'exercice de l'une des industries spécifiées à l'article 26 du présent décret ; ce certificat est établi par l'autorité municipale.

» Ils sont soumis à une épreuve pratique spéciale à leur profession; cette épreuve est déterminée et surveillée par le jury.

» L'époque des épreuves est fixée chaque année par une décision concertée entre les départements du commerce et de la guerre.

AVIS AUX INDUSTRIELS
ET AUX NEGOCIANTS

On vient de mettre en vente aux bureaux du *Journal de Roubaix* et du *Bulletin des Laines* un tableau dans lequel ont été réunies des statistiques très intéressantes pour le commerce et l'industrie de la laine.

Ce tableau se complète par des graphiques présentant les fluctuations des cours, non seulement de la laine brute et du peigné Buenos-Ayres, mais aussi de la blousse.

Cette dernière partie embrasse une période de quatorze années et a été dressée sur les indications de l'un de nos meilleurs courtiers. C'est un travail unique et très utile à consulter.

PRIX DU TABLEAU DE STATISTIQUES : 2 fr.

Ce prix est réduit à un franc pour les abonnés à la grande édition du *Journal de Roubaix* et au *Bulletin des Laines*.

Le tableau collé sur toile coûte 1 fr. 50 en plus.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CITOYEN Henri Carrette n'a pas passé la nuit en prison. Il a été mis en liberté mardi soir... Son arrestation aura eu tout juste pour effet de lui donner l'auréole du martyre aux yeux des hommes de son parti, et sa mise en liberté, obtenue sur les instances de M. Moreau, aura servi, en outre, à relever tant soit peu la popularité du député radical — popularité si fortement entamée depuis quelque temps et surtout depuis deux ou trois jours.

Est-ce bien cela qu'on avait voulu en arrêtant avec tant de fracas, mardi matin, le chef le plus connu du parti ouvrier à Roubaix.

Delory a été relaxé en même temps que Carrette. Le matin on avait contre eux les charges les plus écrasantes. Le soir on les renvoie à leur famille, à leurs affaires, à leur cabaret, à leur parti.

Ou bien on a agi le matin avec une légèreté inconcevable, ou bien on a capitulé le soir devant les intérêts politiques du parti gouvernemental. A. R.

L'affaire de M. Pannier contre M. Vanoutryve, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, va, parait-il, aboutir à une solution amiable :

Cédant aux instances réitérées d'une personnalité considérable de cette ville, M. Pannier a enfin consenti à accepter des excuses de la part de M. Vanoutryve, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante :

» Roubaix, 25 avril 1890.

» Monsieur le Juge de paix du canton-ouest de Roubaix.

» Dans une circonstance fort pénible, étant sous le coup d'une vive émotion et par suite d'un malentendu regrettable, j'ai pu méconnaître un instant le droit que vous donnent vos honorables fonctions.

» Je me suis mépris sur la mission dont vous étiez investi, et ai manqué au respect dû au magistrat, dans l'exercice de ses fonctions.

» Je vous en adresse mes sincères excuses, et je vous prie d'agréer, monsieur le juge de paix, l'assurance de ma considération distinguée.

» Signé : F. VANOUTRYVE. »

Nous sommes d'autant plus heureux de cette solution, que nous savons que M. Vanoutryve, pour se conformer aux intentions de M. Pannier, s'est en outre engagé à verser une somme assez importante aux petites sœurs des pauvres.

L'affaire Grawitz est venue, hier mardi, devant la cour d'appel. Nous publierons demain le compte-rendu de l'audience.

Le « Club nautique Trois Etoiles » donnera, le dimanche 1er juin, à trois heures précises, des régates internationales au pont du Blanc-Seau.

Mardi, à trois heures du matin, un tuyau d'alimentation des eaux de la Lys s'est rompu, rue Pauvrée.

L'eau a été projetée avec une telle violence qu'en un instant les pavés ont été soulevés sur une large surface et que toutes les caves des environs ont été remplies d'eau.

Les pompiers se sont rendus à l'endroit où cette rupture de tuyau s'est produite.

L'accident est dû à une trop grande pression, résultant du chômage des usines.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

Nouvelle encre électrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90; quart de bouteille, 1 fr. 75; demi-litre, 3 fr.; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710–43733

Rien n'est plus vilain qu'une cravate claire, tachée ou souillée; dès que vos nœuds sont défraîchis, envoyez les remettre à neuf à la **Teinturerie Sonneville, 11, rue du Vieil-Abreuvoir.** Travail soigné, prix doux.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

M. le Maire de Tourcoing donne avis que la circulation est interdite à partir du 3 mai dans la partie de la rue de la Chapelle-Carette aboutissant à la rue du Blanc-Seau. Cette interdiction est motivée par la construction du viaduc sous le chemin de fer de Tourcoing à Halluin, pour la percée de l'embranchement du canal. L'interdiction durera jusqu'à l'achèvement des travaux. La circulation reste libre du côté du boulevard.

Les autorisations de bâtir. — M. Louis Merlin-Masure, une maison, rue St-Louis; Madame Hers-Montagne, une maison, rue St-Louis; MM. Loridan Montagne, deux maisons, rue St-Louis; Dupont-Chantry, un magasin, rue Leverrier, Bouknite, une maison, rue de la Baille; Pierre Dupont, deux maisons,